

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine  
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz  
**Band:** 65 (1970)  
**Heft:** 2-fr

**Artikel:** Sauvegarde des Grangettes  
**Autor:** Secrétan, Claude  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-174177>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## *Sauvegarde des Grangettes*

A l'extrême-orient du Léman, sur le territoire de la commune de Noville, il est une région dont il faut, à tout prix, préserver le cachet unique.

Limitée par les embouchures de l'Eau-Froide et du Rhône, elle comprend un important arrière-pays.

D'un intérêt géologique, archéologique et biologique évident, elle s'impose, avant tout, par la perfection du paysage où la grandeur s'allie à la grâce.

Sur la rive vaudoise, c'est le dernier réduit où un espace vital pas trop étriqué s'offre encore à la vie sauvage!

### *Un peu de géologie*

Malgré la régularité de sa surface, cette basse plaine du Rhône recèle une structure très complexe qui exclut toute monotonie. Le promeneur qui la parcourt est frappé par la variété des associations végétales liées à la nature du sous-sol. Pendant des millénaires, le fleuve a «divagué», accumulant ici ses graviers, créant là un lac ou un marais, étalant partout le limon de ses crues.

Par ces processus anarchiques et patients s'est constituée la plaine alluviale que l'homme a rendue à la fois fertile et ennuyeuse.

En maints endroits, le modelé de la surface du sol révèle au géologue des structures compliquées. Un peu en amont de son embouchure, le Rhône traverse une zone de collines basses barant la vallée entre Chessel et Noville. Ces monticules sont loin d'avoir tous la même constitution. Les uns, dans la région de Noville, sont faits de graviers et de sables originaires du Valais. Il s'agit probablement là d'une masse abandonnée par le glacier du Rhône lors de son retrait. Ce n'est pas vraiment de la moraine, mais bien du matériel morainique étalé et dispersé par les eaux de fonte, tel ce «fluvioglaciaire» que l'on observe au front des glaciers actuels. Les autres collines – celles du Crébelley, par exemple – ont un cœur de fluvioglaciaire et une enveloppe de moraine d'origine locale. On sait, en effet, que, vers 9500 avant J.-C., à la faveur d'une détérioration momentanée du climat, les glaciers alpins sont descendus fort bas dans les vallées. Il semble bien qu'à cette époque, le cirque de la Dérotchia, en-dessous du Grammont, ait alimenté un petit glacier qui, en se retirant, abandonna ses moraines frontales sur le fluvioglaciaire de la plaine.

Le niveau du Léman était alors à 30 mètres au-dessus de l'actuel. Il s'abaissa progressivement: le Rhône dut alors se frayer un passage à travers ces collines fraîchement exondées en aval desquelles il continuait à alluvionner. Ses méandres sont encore reconnaissables grâce aux marais qui occupent les anciens lits du fleuve au fond imperméable. Dans la région de Villeneuve, plus éloignée de son embouchure, le Rhône n'a déposé que des limons sur lesquels s'est installée une vaste roselière.

### *Un peu d'histoire*

A Villeneuve, des restes d'objets néolithiques et de l'âge du bronze ont été, voilà plus de cent ans, déterrés au voisinage de pieux fichés dans du limon à plus de 300 mètres du rivage actuel. Dans la grotte du Scex, creusée dans le coteau planté de vignes qui domine la localité, on a découvert, un peu plus tard, des ossements d'homme mêlés à ceux d'animaux très divers. Non loin de là, on a exhumé, au début de ce siècle, un squelette humain datant de l'époque gallo-helvète, sinon de l'âge du fer.

La contrée est habitée donc depuis la haute antiquité. Mais c'est au Moyen Age, sous les comtes de Savoie, que Villeneuve a connu son épanouissement le plus complet.

Construite aux XIIe et XIIIe siècles, partiellement refaite pendant les trois suivants, l'église paroissiale vaut une visite. D'un important hôpital, il reste la tour qui, à côté de celle de l'église, complète si harmonieusement la silhouette du bourg.

En 1476, l'évêque de Sion, ami des Suisses et sur les États duquel les Savoyards avaient exécuté un raid à titre de représailles, envoya ses soldats piller et incendier Villeneuve.

En 1800, une partie de l'armée de Bonaparte, en route pour le Grand Saint-Bernard, est cantonnée à Villeneuve: utilisée comme dépôt de munition, la nef du temple subit d'importants dégâts.

En dépit de ces calamités, les témoins de la Villeneuve médiévale sont encore imposants.

Plus modeste, Noville n'en est pas moins pourvue de beaux vestiges du passé. Le clocher de son église était primitivement la tour principale d'un château. Il se dressait sur l'emplacement de la cure actuelle. Selon le Dictionnaire géographique



*La basse plaine du Rhône: de l'embouchure du fleuve, vue en amont du côté de St-Maurice et des Alpes valaisannes et vaudoises. La photo aérienne offre un panorama du territoire à protéger dans la zone riveraine entre Villeneuve (à gauche, à l'extérieur) et Le Bouveret (tout à droite). Au centre de ce territoire on repère le village de Noville, en deçà de l'embouchure du Grand canal.*

de la Suisse, paru en 1905, cette tour aurait été construite sur les restes d'une autre, peut-être contemporaine de la bonne reine Berthe.

Ouvrons maintenant, à l'article Noville, le Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud de Martignier et de Crousaz sorti, en 1867, des presses de Louis Corbaz à Lausanne. Nous y lisons, tout d'abord, que le village est situé « au milieu de prairies et de *flachères* entremêlées de champs fertiles ». On nous dit, ensuite, que « Noville était exposée à des fièvres putrides » mais qu'elles « ont presque entièrement disparu depuis que les habitants ont amené de bonnes eaux dans leurs fontaines ». Ainsi, au siècle passé, la proximité de marais étendus ne constituait déjà plus un danger pour une localité. Et ces marais présentaient même un certain intérêt économique. Dans notre pays, on cultivait beaucoup moins les céréales qu'aujourd'hui. La paille étant un luxe, la litière du bétail consistait essentielle-

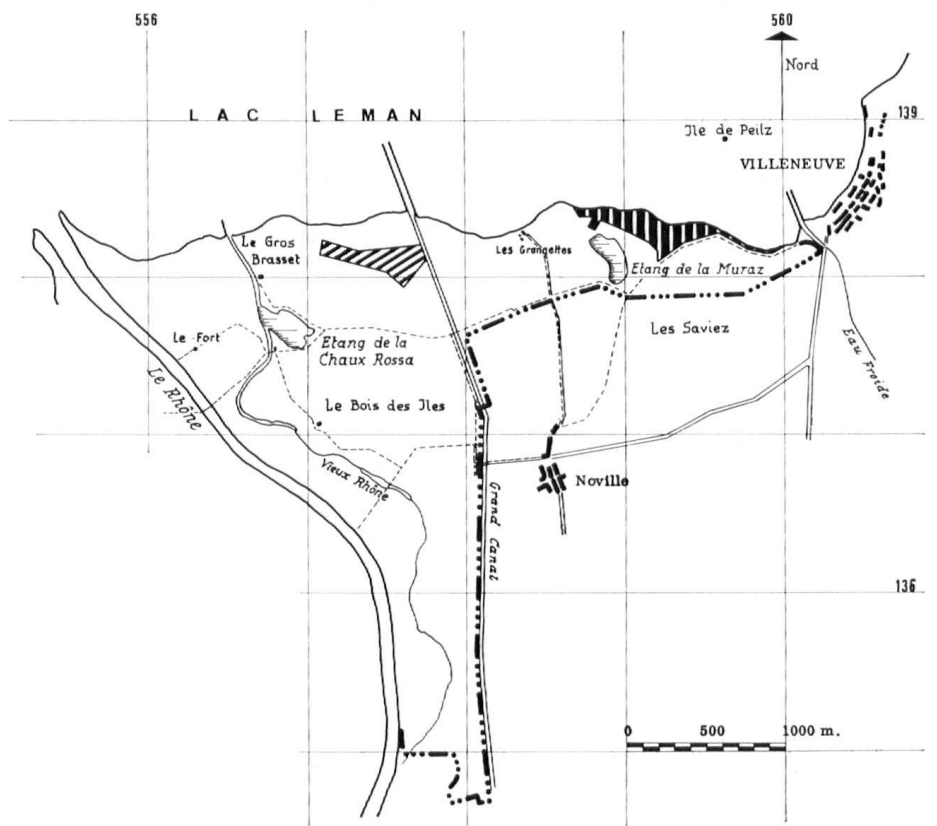
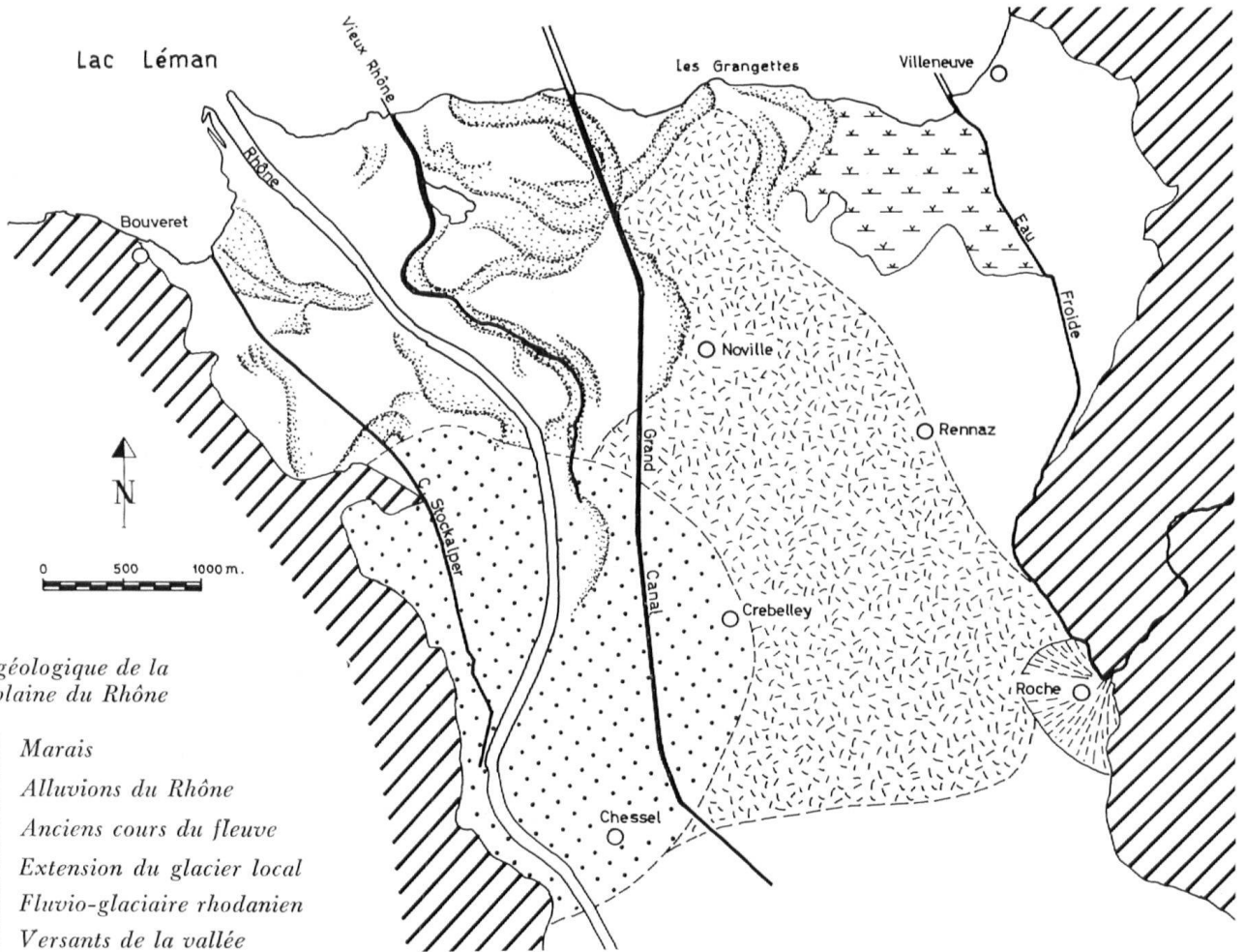
ment en *flat* fait de roseaux, de joncs et surtout de carex, fauchés puis séchés comme le foin. Les roseaux de la phragmitaie trouvaient une utilisation dans la confection des plafonds en plâtre.

A propos de Crébelley, hameau de la commune de Noville, le même dictionnaire ajoute: « Près de là est le petit lac de Luissel, très poissonneux, qui a 900 pas de tour et un îlot au milieu . . . » Le lac de Luissel a rejoint, dans le néant, les « neiges d'antan » du poète.

#### *Un peu de géographie*

L'endiguement du Rhône a, en effet, modifié profondément l'aspect des lieux.

Jusqu'alors, le fleuve serpentait à travers son delta, se divisant en plusieurs bras. Chaque printemps, la fonte des neiges dans les vallées préalpines et alpines provoquait des débordements, d'où la formation d'îles. Entre les Grangettes et le cours actuel du fleuve, ce n'était guère que marécages aux divers stades de leur développement, séparés les uns des autres par les bras du Rhône ou par des zones surélevées plantées d'arbres. Quant à la région située entre les Grangettes et les Monts d'Arvel, ayant échappé assez vite aux inondations annuelles, elle n'était qu'une très vaste plaine d'alluvions. Il ne de-





meure plus qu'une partie de ce qui fut le marais des Saviez.

Après la construction des digues du Rhône qui a mis fin aux inondations périodiques, le creusement du Grand Canal a drainé la nappe phréatique, faisant disparaître, en amont de Noville, des bras du fleuve, des marais, des étangs y compris le lac de Luissel.

Depuis la dernière guerre, ce bouleversement du milieu naturel a bénéficié des perfectionnements de la technique mécanisée.

La dégradation est-elle irrémédiable? Faut-il jeter le manche après la cognée?

Les protecteurs de la nature ne le pensent pas.

#### *De très beaux restes*

Les plus belles roselières riveraines se situent, aujourd'hui, entre l'embouchure de l'Eau-Froide et celle du Grand Canal. Dans ces eaux peu profondes, les oiseaux trouvent une nourriture abondante et les poissons viennent frayer. Le brochet, en particulier, n'a plus, dans tout le Léman, d'autre lieu de reproduction.

La flore la plus riche de la basse plaine du Rhône est celle des Saviez qui représentaient

*Le domaine prévu comme réserve à l'embouchure du Rhône présente divers aspects. Après un parcours interminable à travers une mer de bâtisses, on éprouve un bien-être tout particulier en atteignant, au bout du lac, la zone riveraine encore peu touchée. Ci-dessus: la région de l'embouchure de l'Eau-Froide, par un jour de printemps exceptionnellement exempt de brume, qui offre une vue claire sur la chaîne des Alpes et les Dents-du-Midi, point culminant du tableau.*

autrefois environ un kilomètre carré de marais. Sur la plus grande partie de ce paradis presque perdu, s'amoncellent maintenant les gadoues de Montreux. Il en subsiste néanmoins quelques parcelles, notamment au bord du lac.

La conservation des marais sis entre le lac et la route sauverait plus d'une espèce végétale et animale qui, dans tout le pays, ne se rencontre plus que là.

Si, en *Muraz*, l'exploitation de la gravière a fait disparaître une précieuse zone humide, l'étang artificiel formé sur son emplacement deviendrait, une fois abandonné à lui-même, un biotope d'autant plus intéressant qu'on en pourrait suivre le peuplement progressif.

La région très sauvage comprise entre la gravière et le lac – mélange de marais, de fourrés et

de bois où le peuplier de culture n'a pas entièrement supplanté la sylve primitive des chênes, bouleaux et vernes – représente le refuge le plus efficace pour le gibier de poil et de plume.

Aux *Grangettes* proprement dites, terrain de camping et plantations de peupliers ont remplacé les milieux naturels.

Dans le sol du *Bois des Iles*, que son altitude met à l'abri des hautes eaux, blaireaux et renards occupent de nombreux terriers.

Entre le Grand Canal et le Rhône, nous avons le *Gros-Brasset*. Sa partie centrale, restée magnifiquement sauvage, est propriété de la commune de la Tour-de-Peilz qui y a constitué une réserve naturelle.

*Le Fort* appartient également à la commune de La Tour-de-Peilz qui y entretient de grandes peupleraies. Sa partie riveraine, par contre, demeurée dans son état naturel, est un maquis inextricable dominé par les arbres où niche le milan noir.

Enfin la renommée du *Vieux-Rhône* n'est plus à faire. L'activité des navigateurs ne laisse pas d'y gêner quelque peu celle des oiseaux aquatiques mais, devenu un marécage romantique, cet ancien bras du fleuve est le lieu d'élection des amphibiens, victimes innocentes de tant de « mises en valeur » implacables et intolérantes.

On le voit, il reste encore beaucoup à sauver dans la région des *Grangettes*.

### La flore

Nous avons vu que les associations végétales varient avec la nature du terrain. A son tour, la composition d'une faune locale se trouve liée, par l'intermédiaire de la flore, à la constitution du sol. Les conditions géologiques et météorologiques déterminent ainsi ce que botanistes et zoologues appellent des « biotopes ».

Dans la région qui nous occupe, on distingue un certain nombre de zones bien différenciées par leur végétation.

Dans le lac, à mesure que l'eau devient moins profonde, se succèdent trois ceintures végétales.

Pour une épaisseur d'eau de 1 à 3 mètres, nous avons la ceinture des nénuphars blancs ou jaunes et des myriophylles.

Par moins d'un mètre de fond, c'est la roselière: on y trouve, parmi les massifs de joncs, roseaux et massettes, la renoncule grande douve et la ciguë aquatique.

Une dune littorale sépare ces deux ceintures périphériques des bas-marais situés plus à l'inté-

rieur des terres. Sur cette dune s'est installée la forêt riveraine où dominant les aulnes, les saules, le frêne sur lesquels grimpe souvent le houblon. Cette « ripisylve » est sillonnée par des petits canaux de drainage à la flore aquatique caractéristique: lentille d'eau, potamot, pesse d'eau, élodée du Canada.

En arrière de ce cordon forestier littoral, les associations végétales varient avec le niveau de la nappe phréatique.

Dans les zones les plus humides nous retrouvons la phragmitaie, moins riche en espèces que la roselière lacustre, où domine nettement le roseau (*Phragmites communis*). Ces zones humides sont parfois aussi occupées par la « magnocariçaie »: touffes de carex séparées par des creux d'eau où flottent les utriculaires.

Là où le sol est calcaire – parfois tufeux – la prairie marécageuse se couvre de choin (*Schoenus nigricans*) dont l'aspect rappelle celui des joncs.

Au *Gros-Brasset* et aux *Saviez*, la prairie s'assèche en surface au moment des basses eaux: c'est le domaine des canches, graminées parmi lesquelles on découvre de remarquables orchidées et la précieuse gentiane pneumonanthe.

### La faune

Ce pays, en dépit des injures qu'on lui a infligées, demeure un haut lieu de l'ornithologie.

Parmi les habitants réguliers de la phragmitaie, il convient de citer les grèbes huppé et castagneux, le héron blongios, le canard colvert, le râle d'eau, la foulque, la poule d'eau, les rousserolles turdoïde et effarvate, le bruant des roseaux. Pour la première fois sur le Léman, on a constaté un cas de reproduction de la marouette ponctuée (rallidé) et, pour la première fois en Suisse, une tentative d'installation du canard garrot. Le héron cendré – qui n'est point rare comme hôte d'hiver – a, lui aussi, niché une fois. Le martin-pêcheur, aux couleurs aussi riches que celles du plus bel oiseau tropical, est un nicheur régulier.

On recense actuellement 88 espèces nicheuses.

Mais le site est encore plus renommé pour l'abondance des oiseaux migrateurs et des hivernants.

Sur leur route – vers le nord au printemps, vers le sud en automne – plus de cent-vingt espèces font aux *Grangettes* escale plus ou moins brève. Parmi les plus spectaculaires, mentionnons diverses sortes de hérons, chevaliers, bécasseaux et barges. Plusieurs, peu farouches, se laissent



*Les dragages dans le lac et la régulation des eaux ont provoqué une forte érosion. Le courant défavorable a pour conséquence, le long de la rive, un remblai artificiel qui interdit l'accès de la roselière aux grèbes et aux foulques.*

approcher d'assez près. Au nombre de ces voyageurs, il y a aussi quelques rapaces (pygargue ou aigle de mer, faucon kobez), beaucoup de charmants passereaux (pouillots, gorge-bleues, traquets, etc.) et des laridés, dont tous – la guifette noire par exemple – ne sont pas de vulgaires mouettes. Parfois le spécialiste repère une rareté: ibis falcinelle, tadorne de Belon, phalarope à bec large, bruant des neiges.

Dans la foule des hivernants, on reconnaît aisément les goélands divers et de nombreuses espèces de canards. L'effectif des plongeurs s'accroît d'hiver en hiver. Ce fait réjouissant doit être lié à l'abondance de la *Dreissena polymorpha*. Il y a quelques années l'introduction involontaire de cette petite moule dans les eaux lémaniques passa inaperçue. Elle fut rapidement suivie de sa pullulation. Ce mollusque représente un mets de choix pour les anatidés capables de l'aller cueillir.

Nous avons, au large de l'embouchure de l'Eau-Froide, le seul point d'attache en Suisse romande du grand cormoran: l'arbre de l'îlot de Peilz lui

sert, en effet, de séchoir et de dortoir. On sait que le plumage relativement peu imperméable de ce remarquable plongeur se mouille assez rapidement. Au sortir de l'eau, l'oiseau éprouve donc le besoin de le sécher. Sur le grand arbre, le cormoran voisine volontiers avec le héron cendré.

Aux Grangettes, cependant, il n'y a pas que des oiseaux.

Les mammifères indigènes s'y trouvent plus qu'honorablement représentés. La loutre, signalée encore il y a peu d'années, pourrait bien – hélas! – avoir disparu. Le sanglier ne se rencontre qu'occasionnellement en hiver: il serait probablement moins rare si le chêne n'avait trop souvent fait place au peuplier.

Outre le renard et le blaireau, déjà cités, le fourré abrite le chevreuil, le lièvre, la martre, la fouine, l'hermine, le putois, le loir et l'écureuil sans compter les petits rongeurs, des insectivores et des chéiroptères.

Nous l'avons relevé plus haut, la région constitue aussi un asile pour les amphibiens qui ne sauraient subsister en l'absence d'étangs et de marais. Et plusieurs espèces de lézards et de couleuvres – aussi gracieuses qu'inoffensives – trouvent là le milieu idéal.

Les insectes les plus rutilants – papillons, libellules, scarabées – ne manquent pas au tableau, mais ils n'ont pas encore fait l'objet d'une étude systématique.

#### *Dans la nature*

Le besoin de se retremper périodiquement dans une ambiance où les lois naturelles s'exercent librement s'impose – pour des raisons différentes – au citadin à bout de nerfs comme au biologiste spécialisé et à l'artiste.

S'il change avec la saison, le décor qu'offre la basse plaine du Rhône peut, tout au long de l'année, combler ce désir instinctif de nature revigorante.

Au printemps, dans les haies vives, les corymbes blancs de la viorne rivalisent de joliesse avec les bourgeons entr'ouverts du saule marsault et les chatons du noisetier. En hiver, quoi de plus somptueux que le corail des baies de cette même viorne quand le givre les sertit?

En septembre, l'ornement majeur de la haie est sans contredit la baie rose du fusain qui imite la barrette cardinalice.

Comme le dit judicieusement l'un des meilleurs connaisseurs de la région, *E. Mouchet*, point n'est besoin d'être « calé » en ornithologie pour goûter le plaisir d'identifier les trilles du rossignol, le « dodlio » du loriot, la trompette de la foulque noire et la crécelle des rousserolles en train de construire leur nid entre quelques roseaux. Et il n'est pas indispensable, non plus, d'être ferré à glace sur la systématique des renonculacées pour s'émouvoir à la vue d'un sous-bois d'anémones sylvies dont les fleurs se touchent.

#### *La domestication du fleuve*

Que le pays devait être séduisant quand le grand fleuve y divaguait encore librement!

On comprend, tout de même, que les habitants n'aient pas été enchantés de ses trop généreux débordements.

Conscients des avantages qu'eût présenté la régularisation du Rhône, les comtes de Savoie ont concédé des territoires étendus aux communes riveraines, à charge pour elles de les rendre cultivables.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les gouvernements bernois et valaisan essayèrent de s'entendre pour fixer le cours du Rhône. Le principal résultat de ces contacts fut l'établissement d'un plan qui ne reçut pas d'application.

Les troubles qui accompagnent l'effondrement de la vieille Suisse et se prolongent jusqu'à la

chute de Napoléon, expliquent le peu de travail accompli jusqu'en 1825. Une conférence inter-cantonale se réunit, cette année-là, à Bex. Parmi les délégués valaisans figure Ignaz Venetz. Ce grand ingénieur – l'un des premiers tenants de l'hypothèse d'une ancienne extension glaciaire – avait, en 1818, fait preuve d'efficacité lors de la rupture catastrophique du barrage naturel formé par le glacier de Giétroz. La conférence de Bex examina les modalités des inondations dévastatrices et les moyens d'y obvier: rétrécissement du lit au moyen de digues, obligeant les hautes eaux à entraîner les matériaux charriés au lieu de les déposer sur les terres immergées. Il fallait, en coupant les bras formés au moment des crues, faire s'écouler toute l'eau dans le lit principal. On convint de mettre sur pied le projet des futures corrections.

Achévé en 1829, approuvé, l'année suivante, par une nouvelle conférence convoquée à Saint-Maurice, ce projet se heurte à l'opposition des communes intéressées qui le trouvent trop onéreux. Il n'entrera dans la voie des réalisations qu'en 1836, sur l'initiative du gouvernement vaudois.

En 1851, on creuse le Grand Canal dans lequel débouchent des canaux secondaires. D'autres canaux, enfin, vont directement au lac.

En 1853, le Conseil d'Etat du canton de Vaud se félicite officiellement de l'amélioration apportée par les travaux d'art à peu près achevés.

L'endiguement méthodique du fleuve, s'il les a espacées tout en atténuant leur gravité, n'a pas supprimé du coup les inondations. En 1902, la digue ayant cédé en dessous d'Illarsaz, la voie ferrée se trouva sous l'eau entre le Bouveret et Collombey tandis que s'effondrait un pan du château de la Porte du Scex. Du côté vaudois, le Rhône ayant, en 1935, rompu sa digue à la hauteur d'Yvorne, une partie de ses eaux se déversa dans le Grand Canal qui déborda, noyant les environs du Crébelley et de Noville.

#### *La nature violentée et profanée*

Le bien-fondé d'un endiguement et d'un drainage partiel ne saurait être contesté. Il n'en est pas moins vrai qu'ont disparu ainsi quelques 3000 hectares de marais et de prairies humides qui, pour les naturalistes, les chasseurs et les âmes sensibles à la poésie, faisaient le charme spécifique et irremplaçable de la plaine vaudoise du Rhône.

On s'est, de plus, mis à draguer, tout d'abord le fleuve puis les hauts-fonds lacustres à son embouchure. Les effets du dragage sont de deux





*Nombreux sont les oiseaux nicheurs, mais aussi les migrants et les hivernants qui ont ici leur habitat. Parmi les hôtes d'hiver les plus remarquables, citons le cormoran (en haut), qui a trouvé à l'embouchure de l'Eau Froide son dernier refuge de Suisse romande. Jusqu'à présent, on a compté au total 88 espèces d'oiseaux nicheurs dans le secteur*

*des Grangettes, dont quelques-uns extrêmement rares. Dans les hauts arbres de la zone riveraine du Fort niche le milan noir. Le martin-pêcheur (en bas), avec son plumage coloré comme celui d'un oiseau tropical, est devenu en quelque sorte le symbole des Grangettes. Ce petit oiseau est aussi de ceux qui nichent régulièrement près de la rive.*





*La forte diversité de structure du sol, dans les différentes parties de la basse plaine du Rhône, explique qu'une végétation exceptionnellement riche s'y soit acclimatée. A côté des plantes spectaculaires comme les roseaux, massettes,*



*buissons et arbres de diverses espèces, il en existe de plus modestes méritant néanmoins notre protection. La gentiane pneumonanthe (à gauche) est une rareté dans notre pays; comme l'orchis tacheté (à droite), elle croît dans les prairies*

ordres. En empêchant l'alluvionnement, il bouleverse une zone où d'innombrables oiseaux cherchaient leur pitance. Le travail de la drague accélère, d'autre part, l'érosion destructrice de la rive où les massifs de roseaux abritent toute une avifaune.

Conformément au plan Wahlen, on a asséché les marais d'Illarsaz où prospérait une colonie de courlis cendrés dont quelques représentants venaient nicher aux Saviez, près de Villeneuve et au Gros-Brasset, où nichait aussi le râle de genêts.

Ces deux magnifiques oiseaux semblent avoir abandonné définitivement la partie: sur les emplacements qu'occupaient les courlis, c'est l'alouette des champs qui nidifie actuellement.

Si, par bonheur, les maisonnettes de week-end n'ont pas eu le temps de trop se multiplier, cela ne veut point dire qu'elles aient embelli le site. Du moins leurs propriétaires ont-ils intérêt à la sauvegarde du paysage qui leur a inspiré le désir de s'installer là.

Par contre, pendant trop longtemps, les campeurs ont pu planter leurs tentes où bon leur semblait. Ils ne se faisaient pas tous scrupule de semer la panique parmi la gent ailée. Est-il besoin de dire qu'une fois les camps levés, leur emplacement demeure jonché de fer-blanc, de plastiques et de papier, matériaux remarquablement résistants aux agents de corrosion?

Aux environs de Villeneuve, de vastes étendues de phragmitaie ont été ensevelies sous les plâtras, gravats et autres matériaux de démolition quand ce n'est pas sous les balayures de toute la Riviera vaudoise. On camoufle cette opération de voirie sous l'euphémisme de « colmatage ». Circonstance aggravante: une partie de la roselière ainsi anéantie poussait précisément dans la bonne vase nourricière de l'embouchure de l'Eau-Froide.

La plupart des forêts ont été abattues en coupe rase, et récemment même labourées – ce qui a fait disparaître toute trace de la sylvie autochtone – et plantées de peupliers de culture. Parmi les vic-



*marécageuses. Le trèfle d'eau (à gauche) et l'orchis des marais (à droite) nous émerveillent par la beauté de leurs fleurs. Bien que la cueillette et l'arrachage de ces plantes soient strictement interdits et punissables, leurs effectifs*

*diminuent constamment par suite des comblements et drainages de marais.*

times de cette « mise en valeur », il faut compter d'abord les chênes, puis les animaux qui se nourrissent de glands et les oiseaux qui, comme les pics, nichent dans les arbres creux.

Dans la zone littorale, on s'est mis à exploiter des gravières.

Voici quelques années, une nouvelle menace a pesé sur la région: on voulait y aménager un aéroport, celui de Rennaz devant céder la place à l'autoroute. Aujourd'hui encore, on projette de construire une route Villeneuve-Bouveret qui compromettra à la fois le Vieux-Rhône et le ravissant marais que recèle encore le Bois des Iles. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de reporter nettement en amont le tracé de cette future voie.

Une des causes de cette dégradation du milieu réside, enfin, dans la régulation des eaux du Léman. Elle maintient artificiellement un niveau très haut en automne et au début de l'hiver. Il en résulte, d'une part, un nouveau recul de la rose-

lière et, d'autre part, une accumulation de « fumier lacustre » (dont la formation est fortement accrue), de bois flottés et d'autres détritiques moins poétiques. Il s'est ainsi élevé une véritable digue qui coupe, aux grèves et foulques, l'accès des roseaux.

#### *Tout n'est pas perdu*

Depuis une douzaine d'années, la situation s'est quelque peu éclaircie.

La plupart des régions encore sauvages de la basse plaine du Rhône ont été inscrites comme « site naturel d'importance nationale » dans l'inventaire dressé par la Commission désignée par la Ligue suisse pour la protection de la nature, le Heimatschutz et le Club alpin suisse.

Le plan cantonal d'extension No 56 interdit, dans la région des Grangettes, les constructions non agricoles, les aéroports, l'ouverture de nouvelles gravières. Il assigne au camping un terrain bien délimité.



*Même lorsqu'on n'a aucune connaissance en biologie, on est toujours à nouveau surpris par la variété des tableaux qu'offre ce paysage originel, à la végétation luxuriante. Ces saules ancestraux sont impressionnantes. Dans leurs troncs creux nichent une foule d'oiseaux, surtout les mésanges charbonnières, bleues et nonnettes, les sittelles et les grimpeaux. Chouettes chevêches et huppés ont disparu, victimes des insecticides utilisés dans l'agriculture....*

*Page 37: La forêt de « piquets », laide par son aspect peu naturel, constitue un réel danger pour la végétation des zones humides. Ces peupliers carolins croissent très rapidement et délogent la végétation indigène. Quel contraste avec la forêt indigène (en bas) de chênes, frênes, bouleaux, aulnes, saules et peupliers trembles qui prend des allures de forêt vierge impénétrable.*





*Les dangers qui menacent les Grangettes sont nombreux. Un problème difficile est celui des ordures qui souillent les plus beaux sites et contribuent à combler les marais, ce qui naturellement détruit la végétation d'origine.*

Toutefois, s'il assure la conservation des zones vertes cultivées, ce Plan 56 laisse sans défense toutes les zones humides. Or, en dépit de la surproduction dans la vallée du Rhône, il se trouve toujours des « progressistes » ardents à drainer, combler et « faire rendre » tout ce qui nous reste de marais. Cela revient à vouer à la mort une flore et une faune aussi précieuses que vulnérables.

Or, le pays que nous voudrions préserver de la banalité doit précisément sa réputation auprès des touristes, des artistes et des savants à ses marais, roselières, plans d'eaux et forêts indigènes.

Sur l'initiative de son président, Jacques Trüb, le Cercle de Sciences naturelles de Vevey-Montreux créa un « Fonds des Grangettes ».

La Ligue vaudoise pour la protection de la nature a constitué ensuite la Commission des Grangettes présidée par M. René Baumann, de Corsaux. Une étude approfondie de la situation l'a convaincue de l'urgence qu'il y a à ériger en véri-

tables réserves naturelles les parcelles de quelque étendue qui sont encore plus ou moins intactes ou susceptibles de redevenir intéressantes. Ces réserves doivent englober la zone comprise entre le Rhône et le Grand Canal, la Muraz et les Saviez, gravières comprises.

Si la roselière lacustre – propriété de l'Etat de Vaud – est protégée, il serait hautement souhaitable d'empêcher le grignotage de tous les massifs de roseaux, dû à l'action des dragues et à la circulation des canots à moteur.

Une mise en réserve exclut toute exploitation lucrative. Elle entraîne, en outre, quelques frais d'entretien, ne serait-ce que le fauchage des roseaux en hiver aux fins d'éviter la transformation graduelle du marais en maquis.

Un tel programme implique évidemment l'acquisition de terrains appartenant soit aux communes soit à des particuliers.

La vaste opération de nettoyage des rives du lac entre Villeneuve et le Rhône, organisée en avril 1970, deviendra, nous l'espérons du moins, une tradition. Ainsi seulement disparaîtront de ces lieux les résidus affligeants, indestructibles et surabondants de notre civilisation de consommation.

## *Espoirs*

L'ensemble de ce territoire – unique à tant d'égards et que nous voudrions léguer intact à nos arrière-neveux – ne représente pas deux kilomètres carrés. C'est modeste en regard des trois mille hectares de marais qui, dans la plaine du Rhône vaudoise, ont été, depuis cent-vingt ans, asséchés, mis en culture ou livrés à la construction.

Les réserves naturelles prévues devront comprendre aussi bien la rive du lac avec ses roseières que les étangs laissés par l'exploitation des gravières et les zones marécageuses dans tous leurs stades d'évolution jusqu'aux prairies où viennent paître chevreuils et lièvres. Ces réserves assureront aussi une étendue suffisante à la forêt naturelle qui, dans ses parties humides, prend assez rapidement le caractère de la forêt vierge. Une fois la protection de ce territoire assurée, il deviendra possible de réaliser un aménagement favorable à la fois au maintien de sa remarquable végétation et à l'enrichissement de sa faune. Des oiseaux qui ont renoncé à nicher dans la région y retrouveront alors un habitat accueillant. Peut-être entendra-t-on de nouveau, au Gros-Brasset, le chant du courlis cendré, le «Grand Louis» comme on l'appelle chez nous?

Une extension de la réserve de chasse aurait un effet bénéfique rapide sur l'abondance de la sauvagine en diminuant sa distance de fuite. Aujourd'hui déjà, dès la fermeture de la chasse à fin janvier, il n'est pas exceptionnel d'assister, des

Grangettes, aux évolutions de cinq cents à mille canards.

Des chemins et des digues, le promeneur observera aisément les animaux sans être obligé de se mouiller les pieds.

Une première réserve naturelle – d'à peu près 92 000 mètres carrés – a été créée, au Gros-Brasset, par décision des autorités communales de La Tour-de-Peilz. Dès lors, la Ligue suisse pour la protection de la nature a pu acheter quelques parcelles à des particuliers.

En 1970 – *année européenne de la nature!* – une partie substantielle du produit de la vente de l'Écu d'or et du Don de l'économie suisse doivent permettre à la Ligue d'acquérir un terrain de 124 000 mètres carrés, appartenant à la commune de Villeneuve, ainsi que plusieurs parcelles de propriétaires privés.

Un simple coup d'œil jeté sur la carte (page 5) fera saisir aussitôt l'importance qu'il y a à protéger efficacement ces lopins de terre sis en bordure du lac.

L'année 1970 représente une étape décisive dans la préservation de ce coin de pays: elle facilitera grandement l'actualisation d'un plan d'ensemble.

Cette opération de sauvetage n'eût pas été possible sans l'appui compréhensif des autorités communales et cantonales. Daignant voir plus loin que le moment présent, elles entendent collaborer à ce qu'elles savent être une entreprise d'utilité publique.

*Claude Secrétan*

## *Assemblée générale au Tessin*

Saviez-vous que nous avons aussi nos «Cévennes»? J'en ai eu la révélation au matin du 31 mai, de la terrasse d'une demeure de Comologno dominant de haut le paysage: à perte de vue sous le soleil, le sauvage val Onsernone déroulait ses méandres et ses promontoires alternés, le vert des pentes couvertes de châtaigniers bleuissant toujours davantage à mesure qu'elles s'éloignaient vers l'horizon – on se serait cru à l'Espérou ou au col du Pas. La roche noire qui apparaît par places semble, elle aussi, exactement la même. Une différence pourtant: les villages écartés, les maisons solitaires, au Tessin, ont des toitures de pierre, et non de tuiles rouges; c'est peut-être moins «chan-

tant», mais c'est d'une beauté austère et prenante.

Il y avait vingt ans que la Ligue du patrimoine n'était retournée dans ce canton sans lequel il manquerait à la Suisse une partie de son âme, comme le disait justement le président Rollier dans son allocution d'ouverture. Il était au reste grand temps de faire fête à une section qui a quintuplé ses effectifs en quelques années, passant à plus de 1300 membres, ce qui la classe immédiatement après Berne et Zurich. On en a dûment félicité le président cantonal Fernando Pedrini, ainsi que le principal artisan de cette remarquable progression, M. Ezio Bernasconi. C'était le 30 mai en fin d'après-midi, à Locarno, dans la belle salle de